

Demande d'un préavis d'un mois

Par Emmeline, le 15/09/2008 à 20:23

Bonjour,

Habitante de Bordeaux, j'ai fait appel à une agence immobilière de Périgueux pour trouver un appartement afin de pouvoir faire des études supérieures dans cette ville. J'ai enménagé début Septembre. Le 10 Septembre j'apprends que les cours n'auront pas lieu à cause d'un manque d'effectif (la rentrée était le 1er octobre). Je suis donc obligée de revenir sur Bordeaux pour effectuer un autre cursus scolaire.

Je contacte mon agence immobilière, en leur fournissant la lettre de mon école et une lettre explicative, afin d'obtenir un préavis d'un mois, pour pouvoir me trouver une location rapidemment sur Bordeaux (impossibilité de payer deux loyers).

L'agence immobilière me refuse le préavis d'un mois, me demande de faire une demande de préavis de 3 mois, et me tiennent au courant si d'ici là ils trouvent des nouveaux locataires. Vu ma situation n'est-il pas possible de faire une demande de préavis d'un mois? Quels sont mes recours?

Merci d'avance de l'attention portée à ma demande.

Emmeline